

Annexes au présent contrat :

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs
- 2 - Statuts du MICR du 21 décembre 2017, organigramme et liste des membres du conseil de fondation
- 3 - Plan financier pluriannuel
- 4 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 5 - Utilisation des armoiries de l'État de Genève
- 6 - Directives transversales de l'État :
 - EGE-02-04 Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées [EGE-02-04 - Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées \(LIAF\) | ge.ch](#)
 - EGE-02-07 Traitement des bénéfices et des pertes [EGE-02-07 - Traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées | ge.ch](#)

Annexe 1 : Tableau de bord des objectifs et indicateurs

Ressources humaines		<i>statistiques</i> 2022	2024	2025	2026	2027	2028
Personnel	fixe (postes en équivalent plein temps)						
	personnel temporaire (en nombre de semaines)						
	Stagiaires (en nombre de semaines)						

Visiteurs	Catégories	Nombre d'entrées					
Billetterie combinée - expositions permanente et temporaire: exposition permanente	Adultes (individuel) CHF 15.-						
	Tarif réduit* CHF 10.-						
	Jeunes de 12 ans à 22 ans CHF 10.-						
	Aînés dès 65 ans CHF 7.-						
	Famille (1/2 parents, <= 4 enfants) -25%						
	Handicapés, chômeurs, famille CR CHF 9.-						
	Actions spéciales						
	Entrées gratuites						
Billetterie combinée - expositions permanente et temporaire: exposition temporaire	Adultes (individuel) CHF 0.-						
	Adultes (groupe) CHF 0.-						
	Jeunes >12 ans < 22 ans CHF 0.-						
	Aînés > 65 ans CHF 0.-						
	Familles CHF 0.-						
	Handicapés, chômeurs, famille CR CHF 0.-						
	Actions spéciales						
	Entrées gratuites						
Billetterie unique - exposition temporaire	Toutes catégories CHF 10.-						
	Tarif réduit* CHF 9.-						
	Entrées gratuites						
	Total						

* Tarif réduit : 12-22 ans, plus de 65 ans, en situation de handicap, en demande d'emploi, Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Indicateurs financiers

Charges directes d'activités	Charges liées à l'activité muséographique & communication	voir plan financier					
Charges de fonctionnement	charges fixes (salaires et autres frais fixes) + amortissements						
Charges totales	charges d'activités + charges de fonctionnement						
Recettes propres	Billetterie+autres recettes propres+donns divers						
Autre financement public	Total subventions publiques (hors Etat GE)						
Subvention Etat de Genève	Subvention DCS+subv. autres départ. (y.c. subv. en nature)						
Total des produits	Total recettes propres+ subventions+autre financement						
Résultat d'exploitation	Résultat net						

Ratios

Part d'autofinancement	Recettes propres/total des produits						
Part de financement public	(subvention Etat+autre financement public)/total des produits						
Part des subventions de l'Etat de Genève	subvention Etat/total des produits						
Part des charges de production	(charges liées à l'activité muséographique)/charges totales						
Part des charges de fonctionnement	charges de fonctionnement/charges totales						

Réalisation des objectifs et des activités		valeurs cibles	2024	2025	2026	2027	2028
Objectif 1 : Conserver, produire et valoriser un patrimoine lié à l'humanitaire							
Le musée propose des expositions temporaires	Nombre d'expositions temporaires produites	2					
Le musée encourage la création artistique contemporaine	Développement d'une résidence d'artiste	par commentaire					
Le musée poursuit la numérisation de sa collection	Numérisation complète de sa collection d'affiches	2028					
Le musée poursuit la valorisation et le développement de sa collection	Prêts, recherches et acquisitions	par commentaire					
Le musée produit du contenu éditorial et scientifique	Edition de livres et de ressources digitales	par commentaire					
Commentaires :							
Objectif 2 : Renouveler l'exposition permanente et les espaces d'accueil du Musée							
Le musée développe son attractivité	Renouvellement des espaces d'accueil	2024					
	Renouvellement de l'exposition permanente	2025 - 2028					
Le musée reste accessible durant sa transformation	Intégration des travaux à la visite de l'exposition permanente	par commentaire					
Commentaires :							
Objectif 3 : Sensibiliser les publics aux enjeux humanitaires passés, présents et futurs							
Le musée accueille un public nombreux au musée	Nombre de visiteurs	100'000					
Le musée développe un programme de médiation destiné aux élèves du DIP	Nombre d'élèves du canton	2'500					
Le musée favorise l'accueil des publics en formation scolaire et professionnelle	Nombre d'élèves (hors DIP) et d'étudiants suisses et étrangers	16'000					
Le musée propose différentes actions de médiation	Conférences, visites guidées et événements pour différents publics (FASe, public empêché etc)	par commentaire					
Commentaires :							

Objectif 4 : Contribuer à la perception et au rayonnement de Genève en tant que centre humanitaire mondial							
Le musée gagne de nouveaux publics à Genève	Part des visiteurs à Genève (total visiteurs - visiteurs hors canton)	75%					
Le musée accueille des publics spécifiques	Nombre de visites protocolaires et professionnelles	Nombre					
Le musée valorise sa présence numérique	Nombre de visites du site internet du MICR	Nombre					
Le musée se déploie hors les murs	Activités hors les murs et en ligne (expositions et projets)	par commentaire					

Commentaires :

Objectif 5 : Assurer une gestion durable et s'engager pour la diversité, l'équité et l'inclusion							
Intégrer tous les publics	Billets "suspendus" en collaboration avec l'Hospice Général, la Croix-Rouge GE et d'autres associations	Nombre					
Appliquer les valeurs de diversité, équité et inclusion dans la gestion quotidienne du musée	Renouvellement et obtention de labels reconnus en matière de diversité et d'inclusion *	par commentaire					
	Parité au sein du CF	taux H/F					
Investir dans la formation des jeunes	Action en faveur de la formation professionnelle des jeunes	par commentaire					
Reduire l'impact environnemental	Action en faveur de la durabilité écologique	par commentaire					

Commentaires :

* Sw iss LGBTI, Sw isstainable, Eco21 (SIG), Association Epicène, formation interne ENSA

Annexe 2 : Statuts du MICR du 21 décembre 2017, organigramme et liste des membres du conseil de fondation

MODIFICATION
selon décision du
21 DEC. 2017

DÉP. FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
Autorité fédérale de surveillance des fondations

H. Antonio
Helen Antonio
Responsable

FONDATION DU MUSÉE INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

STATUTS

Genève, le 13 novembre 2017

MW *PR*

INDEX

CHAPITRE I : CONSTITUTION, DENOMINATION, BUT, SIEGE, DUREE

- article 1 : Dénomination, Autorité de surveillance
- article 2 : But
- article 3 : Siège
- article 4 : Durée

CHAPITRE II : CAPITAL ET RESSOURCES

- article 5 : Capital
- article 6 : Ressources

CHAPITRE III : ORGANISATION

- article 7 : Organes

Section 1 : Conseil de fondation

- article 8 : Nomination
- article 9 : Attributions
- article 10 : Convocation
- article 11 : Décisions et procès-verbaux

Section 2 : Bureau

- article 12 : Nomination
- article 13 : Attributions
- article 14 : Convocation
- article 15 : Décisions et procès-verbaux

Section 3 : Directeur du Musée

- article 16 : Nomination
- article 17 : Compétences

Section 4 : Organe de contrôle

- article 18 : Rapport

CHAPITRE IV : MODIFICATION DES STATUTS, DISSOLUTION ET LIQUIDATION

- article 19 : Modifications des statuts
- article 20 : Dissolution de la Fondation
- article 21 : Liquidation
- article 22 : Entrée en vigueur

AFW DR

CHAPITRE I

CONSTITUTION, DENOMINATION, BUT, SIEGE, DUREE

Article 1 : Dénomination, Autorité de surveillance

- 1 Il est constitué, sous la dénomination de « Fondation du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » une fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse.
- 2 La Fondation est placée sous l'autorité de surveillance des fondations de la Confédération.

Article 2 : But

- 1 La Fondation a pour but de gérer le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de le faire connaître et d'en assurer le financement.
Ce Musée, créé par elle et inauguré à Genève le 29 octobre 1988, est destiné à acquérir, conserver, étudier, exposer et transmettre le patrimoine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à travers les organisations telles que le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Sociétés nationales.
- 2 Le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge reconnaît et met en œuvre le Code de déontologie du Conseil international des musées (ICOM) du 4 novembre 1986 (modifié le 15 juillet 2001 et révisé le 8 octobre 2004) de même que les « Principes de la Conférence de Washington applicables aux œuvres d'art confisquées par les nazis » du 3 décembre 1998.
- 3 Le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est guidé dans toutes ses activités par les principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement). Il s'abstient de toutes actions ou prises de positions qui seraient en contradiction avec la mission, les objets, les valeurs et les idéaux humanitaires du Mouvement, tels que définis dans les Statuts de ces derniers ou dans les Résolutions politiques adoptées au sein des réunions statutaires du Mouvement.

MW J.R.

Article 3 : Siège

Le siège de la Fondation est en Suisse, à Genève.

Article 4 : Durée

La durée de la Fondation est indéterminée.

MW PR

CHAPITRE II
CAPITAL ET RESSOURCES

Article 5 : Capital

Le capital initial de la Fondation est de dix mille francs (Sfr. 10'000.-).

Article 6 : Ressources

Les ressources de la Fondation sont les suivantes :

- a) les fonds qu'elle a récoltés;
- b) les dons, legs et subventions dont elle pourrait être gratifiée;
- c) les contributions régulières ou exceptionnelles qui pourraient lui être accordées par d'autres institutions ou fondations;
- d) les revenus de ses avoirs;
- e) les recettes du Musée

MW JR

CHAPITRE III
ORGANISATION

Article 7 : Organes

Les organes de la Fondation sont :

- a) le Conseil de fondation;
- b) le Bureau;
- c) le Directeur du Musée;
- d) l'Organe de contrôle.

Section 1

Conseil de fondation

Article 8 : Nomination

- 1 La Fondation est administrée par un Conseil de 14 membres dont :
 - a) deux représentants de la Confédération;
 - b) deux représentants de la République et Canton de Genève;
 - c) deux représentants du Comité international de la Croix-Rouge;
 - d) un représentant de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
 - e) sept membres élus à titre personnel.
- 2 Les représentants de la Confédération, de la République et Canton de Genève, du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont désignés par leurs autorités respectives, qui déterminent également la durée de leur mandat.
- 3 Les membres élus à titre personnel sont désignés par cooptation pour une période de 4 ans. Ils sont rééligibles.
- 4 Le mandat de membre prend fin avec l'année où ce dernier a atteint l'âge de 72 ans.
- 5 Le Conseil de fondation désigne en son sein un président et un vice-président.

Article 9 : Attributions

- 1 Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il est invest des pouvoirs nécessaires à l'administration de celle-ci.
- 2 Il a notamment les attributions permanentes suivantes :
 - a) assurer le financement nécessaire à l'exploitation et au développement du Musée;
 - b) édicter les prescriptions nécessaires pour assurer l'activité de la fondation, en particulier les règlements internes;

MW JR

- c) nommer le directeur ou éventuellement son remplaçant;
- d) désigner les personnes autorisées à représenter et obliger la Fondation vis-à-vis des tiers et leur conférer la signature, individuelle ou collective;
- e) approuver le budget et la planification financière;
- f) exercer la surveillance de l'exploitation et de la gestion;
- g) faire dresser à la fin de chaque année civile un bilan de l'actif et du passif et un compte de pertes et profits, selon les règles en matière de comptabilité commerciale, ainsi qu'un rapport d'activité. Les rapports de contrôle des comptes et d'activité sont transmis, après approbation par le Conseil de fondation à l'autorité de surveillance au plus tard à la fin du 3^{ème} trimestre suivant la clôture de l'exercice.
- h) statuer sur les emprunts;
- i) statuer sur la constitution des gages sur les biens de la Fondation;
- j) statuer sur l'acceptation des dons et legs dans la mesure où il n'a pas délégué cette tâche au directeur;
- k) adopter la politique d'engagement du personnel et fixer le statut et l'échelle de traitement du personnel;
- l) désigner un bureau et définir ses compétences;
- m) désigner des commissions consultatives et définir leurs tâches et compétences;
- n) désigner l'organe de contrôle parmi les fiduciaires membres de la chambre fiduciaire suisse.

Article 10 : Convocation

- 1 Le Conseil de fondation se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige, mais au moins deux fois par an.
- 2 Il est convoqué à la demande de son Président ou de trois de ses membres au moins.

Article 11 : Décisions et procès-verbaux

- 1 Le Conseil de fondation ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents; en cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.
- 2 Toutefois, les décisions concernant la nomination de nouveaux membres, la nomination du directeur, les emprunts, les gages ou la liquidation ne sont valables que si elles obtiennent l'adhésion des deux tiers des membres du Conseil de fondation.

AW DR

3. Toute proposition sur laquelle chacun des membres du Conseil de fondation est appelé à s'exprimer par écrit, et qui est approuvée par l'unanimité des membres, équivaut à une décision régulièrement prise en séance du Conseil de fondation.
4. Il est dressé procès-verbal des séances du Conseil de fondation. Ces procès-verbaux sont soumis, pour avis, aux membres du Conseil de fondation et signés par le Président et le Directeur ou par tout autre membre que le Conseil a désigné pour suppléer en cas d'absence. Ils seront formellement approuvés au cours de la séance du Conseil qui suivra, sans préjudice de l'entrée en vigueur des décisions adoptées.

AW PR

Section 2

Bureau

Article 12 : Nomination

- 1 Le Conseil de fondation peut désigner en son sein un Bureau dont la présidence est assurée par le président du Conseil de fondation.
- 2 Les membres du Bureau peuvent se faire accompagner par des conseillers ou des consultants. Ces derniers n'ont pas droit de vote.

Article 13 : Attributions

Le Bureau a pour tâche d'assister le directeur du Musée. Il prend les décisions urgentes entre les séances du Conseil de fondation dans les limites établies par ce dernier. Ses attributions et sa capacité de représenter la Fondation à l'égard des tiers sont déterminées dans un règlement également établi par le Conseil de fondation.

Article 14 : Convocation

- 1 Le Bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige.
- 2 Il est convoqué d'ordre du Président ou sur demande de deux de ses membres.

Article 15 : Décisions et procès-verbaux

- 1 Le Bureau prend ses décisions par consensus. A défaut, il prend ses décisions à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, il en réfère au Conseil de fondation.
- 2 Il est dressé procès-verbal des séances du Bureau. Ces procès-verbaux sont soumis à l'approbation du Bureau et signés par le Président. Ils sont communiqués à tous les membres du Conseil de fondation.

MW DR

Section 3
Directeur du Musée

Article 16 : Nomination

Le Musée est dirigé par un Directeur, nommé par le Conseil de fondation. La limite d'âge est fixée à 65 ans.

Article 17 : Compétences

- 1 Les compétences du Directeur sont fixées par un cahier des charges adopté par le Conseil de fondation.
- 2 Le Directeur assiste, avec voix consultative, à toutes les séances du Conseil de fondation et du Bureau. Il fait rapport sur la marche des affaires et les résultats intermédiaires du compte budgétaire. Il présente toutes propositions ou initiatives qu'il juge d'intérêt immédiat ou futur pour le Musée.

AW 2R

Section 4
Organe de contrôle

Article 18 : Rapport

L'Organe de contrôle procède à la vérification annuelle des comptes et du bilan et envoie, pour fin avril au plus tard, son attestation de vérification au Président du Conseil de fondation. S'il y a des remarques et proposition à présenter, elles feront l'objet d'un document annexe les justifiant.

MW JR

CHAPITRE IV
MODIFICATION DES STATUTS, DISSOLUTION ET LIQUIDATION

Article 19 : Modification des statuts

- 1 - Le Conseil de fondation peut soumettre à la décision de l'Autorité de surveillance des propositions de modifications des présents statuts avec l'accord des deux tiers ou moins de ses membres.
- 2 - L'application des articles 85 et 86 du Code civil est réservée.

Article 20 : Dissolution de la Fondation

En cas de dissolution de la Fondation, la liquidation est opérée par le Conseil de fondation, qui peut la confier à un ou plusieurs liquidateurs, à moins que l'Autorité de surveillance n'en décide autrement.

Article 21 : Liquidation

Après liquidation, le patrimoine de la Fondation sera dévolu à une ou plusieurs institutions exerçant des activités en rapport direct avec le but de la Fondation et bénéficiant de l'exonération d'impôts. Il ne retournera en aucun cas aux fondateurs ni à leurs successeurs.

Article 22 : Entrée en vigueur

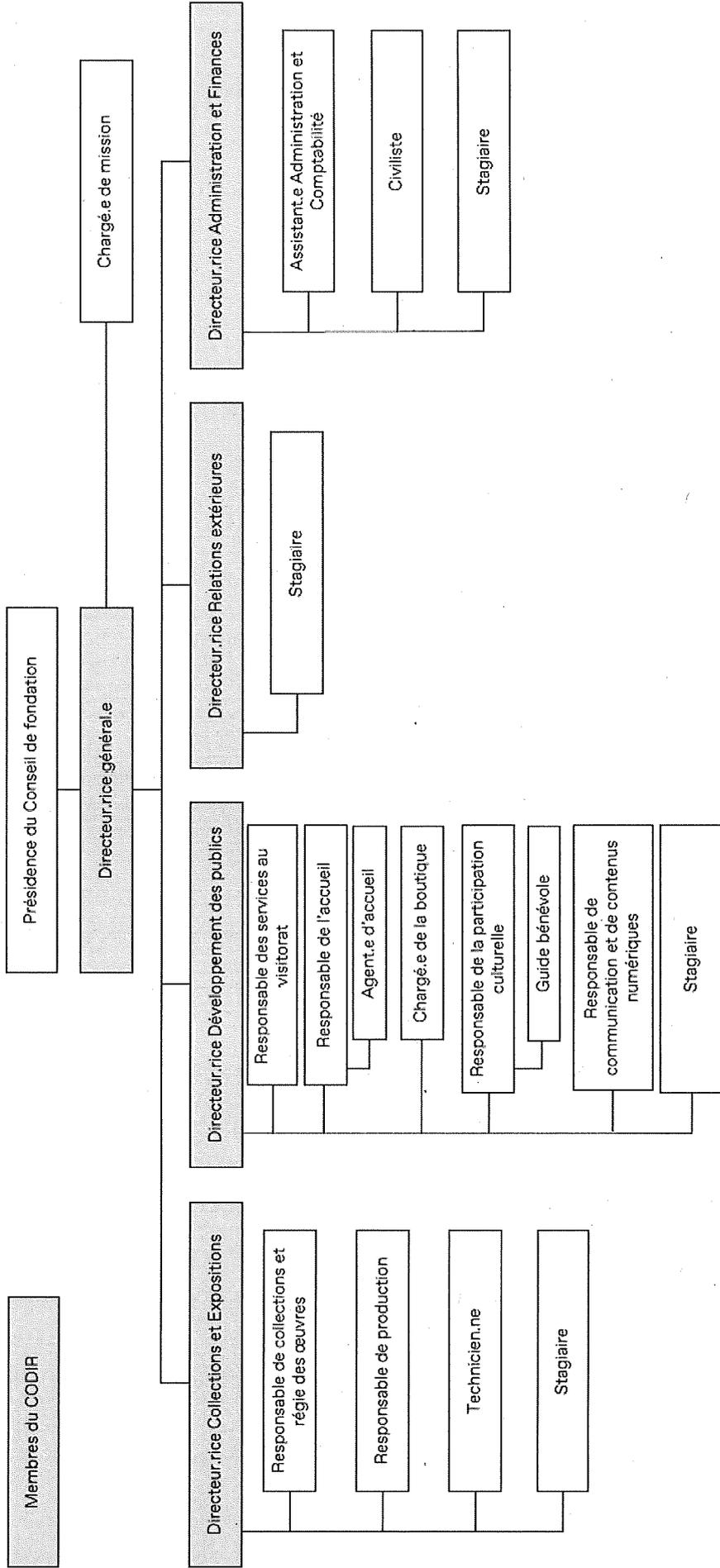
Les présentes modifications entrent en vigueur à la date de la décision de l'Autorité de surveillance.

Mme. Gene de Wed

*J. Adelt
Président*

FR

Organigramme 2023



Liste des membres du Conseil de fondation (par ordre alphabétique)

M. Félix Baumann

M. Gilles Carbonnier

Mme Anne-Marie de Weck

Mme Catherine Galissard de Marignac

Mme Béatrice Ferrari

M. Mickaël Flaks

Mme Sandrine Giroud

Mme Loa Haagen Pictet

M. Philippe Kaeser

M. Robert Mardini

M. Christopher Rassi

Mme Isabel RoCHAT

M. Luzius Sprüngli

Composition à 6 femmes / 7 hommes

Annexe 3 : Plan financier pluriannuel

PFQ (version - 2024 03 04)	Plan financier quinquennal 2024 - 2028						
	Résultats 2022 prévisionnels	Comptes provisoires 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Produits							
Produits affectés	360'000	865'000	300'000	320'000	320'000	320'000	320'000
Dons	24'071	14'202	37'000	39'000	73'000	93'000	103'000
Subvention - Confédération	1'118'000	1'118'000	1'118'000	1'118'000	1'118'000	1'118'000	1'118'000
Subvention - Etat de Genève	869'375	869'375	969'375	969'375	969'375	969'375	969'375
Subvention - CICR / FICR	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000
Contributions extraordinaires		333'333		200'000	200'000	200'000	200'000
Produits d'exploitation	746'989	900'588	838'500	845'000	855'000	880'000	915'000
Produits autres	111'194	4'022					
Total des produits	3'729'628	4'604'520	3'762'875	3'991'375	4'035'375	4'080'375	4'125'375
Charges							
Charges directes de projets	730'667	627'767	481'000	500'000	500'000	500'000	500'000
Charges directes refonte expo permanente				650'000	650'000	650'000	
Charges du personnel	1'752'584	1'819'715	1'926'400	2'135'000	2'178'000	2'222'000	2'266'000
Assurances	20'127	37'554	44'500	45'400	46'300	47'200	48'100
Promotion & Partenariats	220'649	0					
Relations extérieures		40'467	51'500	51'500	51'500	51'500	51'500
Médiation culturelle	8'315	0					
Développement des publics		116'774	167'300	167'300	167'300	167'300	167'300
Muséologie	63'621	109'940	94'800	94'800	94'800	94'800	94'800
Informatique	136'070	177'320	133'000	133'000	133'000	133'000	133'000
Administration générale	125'032	112'197	130'000	130'000	130'000	130'000	130'000
Intendance, bâtiment	481'077	618'760	646'800	646'800	646'800	646'800	646'800
Charges - autres	55'226	36'221	25'400	25'400	25'400	25'400	25'400
Amortissements	916'636	886'874	867'500	867'500	867'500	867'500	867'500
Total des charges	4'510'004	4'583'589	4'568'200	5'446'700	5'490'600	5'535'500	4'930'400
Résultats financiers							
Frais financiers	-31'104	-15'857	-13'000	-13'000	-13'000	-13'000	-13'000
Produits financiers	241						
Résultats financiers	-30'863	-15'857	-13'000	-13'000	-13'000	-13'000	-13'000
Résultats exceptionnels							
Charges exceptionnelles							
Produits exceptionnels							
Résultats exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0
Résultats avant variation du capital des fonds	-811'238	5'074	-818'325	-1'468'325	-1'468'225	-1'468'125	-818'025
Fonds affectés							
Utilisation des fonds affectés	832'652	628'892	429'000	429'000	429'000	429'000	429'000
Attribution des fonds affectés	-360'000	-865'000					
Résultats avant alloc. au capital de l'organisation	472'652	-236'108	429'000	429'000	429'000	429'000	429'000
Fonds liés à l'investissement							
Utilisation des fonds liés	433'046	409'201	389'500	389'500	389'500	389'500	389'500
Attribution des fonds liés							
Fonds libres							
Utilisation des fonds libres	4'771	4'771		650'000	650'000	650'000	
Attribution des fonds libres							
Résultat annuel	99'230	182'938	175	175	275	375	475

Annexe 4 : Liste d'adresses des personnes de contact

<p>Pour la République et canton de Genève</p>	<p>Marcus Gentinetta, conseiller culturel marcus.gentinetta@etat.ge.ch</p> <p>Marie-Anne Falcicola Elongama, responsable finances marie-anne.falcicola-elongama@etat.ge.ch</p> <p>Office cantonal de la culture et du sport Département de la cohésion sociale Chemin de Conches 4 1231 Conches</p> <p>Tél : 022 546 66 70</p>
--	--

<p>Pour la fondation du Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge</p>	<p>Pascal Hufschmid, directeur p.hufschmid@redcrossmuseum.ch</p> <p>Myriam Doré, administratrice m.dore@redcrossmuseum.ch</p> <p>Isabel Rochat, présidente du conseil de fondation rochatis@bluewin.ch</p> <p>Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge Avenue de la Paix 17 1202 Genève</p> <p>Tél : 022 748 95 00</p>
--	---

Annexe 5 : Utilisation des armoiries de l'État de Genève

Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'État.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation des armoiries de l'État par des entités subventionnées par le département de la cohésion sociale

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)¹, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières:

1. armoiries de l'État avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul: "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

Emplacement des armoiries ou du texte:

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres: 4^e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2^e de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser à la cellule communication de l'OCCS : Mathieu Lombard, 022 546 66 70.

¹ Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

Rapport d'évaluation
Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations 2020-2023 entre l'Etat de
Genève et la Fondation du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Nom du subventionné : Fondation du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR)

Nom du département de tutelle : département de la cohésion sociale

Rappel des missions et des prestations attendues du subventionné :

Le MICR est devenu une institution incontournable de la Genève culturelle et internationale. Il accueille près de 100'000 visiteurs annuellement, de Genève, de Suisse et de l'étranger et s'est donné pour mission de favoriser la compréhension de l'histoire, de l'actualité et des enjeux de l'action humanitaire par un large public en encourageant la création artistique contemporaine et en développant des contenus innovants avec des partenaires publics et privés.

Le MICR s'est engagé, dans le cadre du contrat de prestation 2020-2023, à fournir les prestations suivantes :

- conservation d'un patrimoine lié à l'humanitaire et à la solidarité;
- mise en valeur de ce patrimoine grâce à une exposition permanente évolutive et à des expositions temporaires;
- sensibilisation du grand public aux questions de société liées à l'humanitaire et aux droits de l'homme;
- développement d'actions de médiation pour des publics spécifiques, notamment les publics scolaires;
- contribution au rayonnement de Genève par un engagement favorisant l'accès d'un large public à l'action humanitaire, promouvant ainsi l'Esprit de Genève.

Le MICR est autonome quant au choix de son programme artistique et culturel, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec son projet artistique et culturel. L'Etat de Genève n'intervient pas dans les choix de programmation.

Le MICR s'engage à proposer des mesures tarifaires différenciées pour tous les publics. Il s'engage par ailleurs à investir les ressources nécessaires pour maintenir l'accès gratuit à l'exposition permanente et aux expositions temporaires, y compris les visites effectuées par des guides du MICR (lorsque cela est possible), pour les élèves et les enseignant-e-s du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse. Il propose également des actions de médiation visant à renforcer l'accès et la sensibilisation de tout un chacun, aux arts et à la culture.

Mention du contrat : contrat de prestations entre la République et canton de Genève et la Fondation du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Durée du contrat : du 01.01.2020 au 31.12.2023 (4 ans)

Période évaluée : du 01.01.2020 au 31.12.2022 + éléments connus de l'exercice 2023

Objectif 1. Conservation d'un patrimoine lié à l'humanitaire et à la solidarité				
Indicateur 1.1 : Mise en place d'un projet de refonte du site internet valorisant les collections				
	2020	2021	2022	2023
Valeur cible D'ici 2021				
Résultat réel		atteint		
Indicateur 1.2 : Nombre de projets de recherche lancés dans les collections				
	2020	2021	2022	2023
Valeur cible Par année	1	1	1	1
Résultat réel	2	4*	5*	
Remarque	* regroupement des recherches spécifiques à un seul et même projet			
Indicateur 1.3 : Acquisitions et dons				
	2020	2021	2022	2023
Valeur cible				
Résultat réel	5*	4*	7*	
Remarque	* regroupement par lots d'acquisitions plutôt qu'éléments individuels			
Commentaire-s :				
<p>1.1 Le MICR a pu mener à bien une refonte complète de son site Internet avec le soutien du fonds Covid-culture. Désormais, le site complète la visite des expositions avec des contenus inédits. Il met en contexte et en récit les objets des collections à l'aide d'images, de clips audiovisuels et de textes associés à l'actualité du Musée. Les collections constituent ainsi un élément central et actif du nouveau site Internet.</p> <p>1.2 Avec l'arrivée du nouveau directeur en 2019, les collections ont joué un rôle plus important. Le MICR a mené des recherches avec de nombreux partenaires, notamment l'Université de Genève. Elles ont abouti à plusieurs expositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Un monde à guérir. 160 ans de photographie à travers les collections de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge</i> (2021) ; • <i>Who cares ? Genre et action humanitaire</i> (2022). <p>Et une importante activité éditoriale avec la publication de 5 livres depuis 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Art et action humanitaire : quels champs du possible ?</i> avec la HEAD (2022) ; • <i>Un monde à guérir</i> aux Editions Textuel (2022) ; • <i>HUMANITY</i>, carte blanche dans nos collections au photographe Henry Leutwyler aux éditions Steidl (2022). • <i>10 Idées pour un musée féministe et inclusif</i>, publication digitale (2022). • <i>10 Idées pour un musée bienveillant</i>, publication digitale (2023). <p>Ces recherches ont aussi abouti à des contenus numériques natifs comme le podcast <i>Histoires d'objets</i> en cours de production.</p> <p>1.3 Depuis 2019, les collections se sont enrichies par la constitution d'une archive mondiale et cocrée de récits personnels de la pandémie (projet <i>Covid-19 et nous</i> par <i>Magnum Photos et vous</i> en 2020), l'acquisition d'objets, individuels ou en lot, et d'œuvres d'art produites à partir de ses propres collections, ainsi que plusieurs donations.</p>				

Objectif 2. Mise en valeur de ce patrimoine grâce à une exposition permanente évolutive et à des expositions temporaires

Indicateur 2.1 : Nombre de visiteurs

	2020	2021	2022	2023
Valeur cible Fréquentation totale de l'année*	100'000	100'000	100'000	100'000
Résultat réel	41'109	47'063	98'204	
Remarque	* hors fréquentation hors les murs			

Indicateur 2.2 : Nombre d'expositions temporaires

	2020	2021	2022	2023
Valeur cible Par année	max 2	max 2	max 2	max 2
Résultat réel	3*	3*	3*	3*
Remarque	* hors installations en accès libre au Musée et expositions hors les murs			

Commentaire-s :

2.1 L'année 2019 se terminait sur un record de fréquentation (142'566 personnes) puis la pandémie a eu un impact majeur sur le nombre de visiteurs en 2020, 2021 et 2022. Pour y faire face, le MICR a fortement développé son offre en ligne (activités de médiation, rencontres, colloques, reportages) et activement impliqué ses publics dans ses projets :

- Covid-19 et nous par Magnum Photos et vous, exposition et archive participatives (2020) ;
- Œuvres cocrées avec le public d'Hugo Hemmi (2021) et Gilles Furtwängler (2022).

Depuis la levée des restrictions sanitaires courant 2022, le MICR implique ses publics tout autant, notamment dans la refonte de ses espaces d'accueil. Soit les projets participatifs suivants fondés sur l'économie circulaire :

- Les jardins du Musée avec l'EPFL (2022 et 2023) ;
- Bienvenue au Musée en 2024 avec les architectes Baubüro (2023).

Cette approche incite le public local, régional et national à redécouvrir l'institution (voir 5.1), ce qui a par ailleurs permis de faire face à l'absence de tourisme international.

A noter aussi une augmentation significative du taux d'engagement des publics en ligne (indicateur clef : 25'000 visiteurs par mois sur le site en 2023 contre 7'000 en 2022).

2.2 Depuis l'arrivée du nouveau directeur, le MICR produit différemment ses expositions temporaires : 3 par année dans la salle Jean Pictet, mettant en valeur le patrimoine – *Affiches* (2019/2020), *Un monde à guérir* (2021), *Who cares ?* (2022) – et la création contemporaine genevoise, suisse et internationale – *Concerné.e.s* (2021), *Equilibres précaires*, *Petrit Halilaj (Histoires inachevées)*, *Human. Kind.* (2023).

Le MICR investit désormais aussi ses autres espaces (jardins, l'atrium, la salle Focus) pour présenter des contenus en accès libre. De nouvelles lectures de l'exposition permanente sont régulièrement proposées.

En parallèle, le MICR mène une importante activité hors les murs, représentant une fréquentation totale de 317'026 personnes entre 2019 et 2022. Soit la tournée des expositions *Prison* (France, Allemagne), *Imagine* (Belgique) et *Un monde à guérir* présentée aux Rencontres d'Arles en 2022 avec le soutien de la Ville de Genève, du canton de Genève et de la Confédération, puis au Lieu Unique à Nantes (2023). Le MICR a aussi présenté une exposition de ses collections au Salon *ArtGenève* en 2022.

Objectif 3. Sensibilisation du grand public aux questions de société liées à l'humanitaire et aux droits de l'homme				
Indicateur 3.1 : Nombre de visites guidées				
	2020	2021	2022	2023
Valeur cible	1'000	1'000	1'000	1'000
Visites commentées par un.e guide du Musée				
Résultat réel	177	68	379	
Indicateur 3.2 : Nombre de journées portes ouvertes				
	2020	2021	2022	2023
Valeur cible	7	7	7	7
Nombre journées gratuites				
Résultat réel	6	3	3	
Indicateur 3.3 : Partenariats réalisés				
	2020	2021	2022	2023
Valeur cible	15	15	15	15
Partenaires différents				
Résultat réel	19	35	62	
Commentaire-s :				
<p>3.1 La pandémie a fortement et durablement impacté la capacité à organiser des visites guidées et à en proposer en suffisance. Le MICR compte retrouver sa pleine capacité en 2024.</p> <p>3.2 En 2020, le musée a dû annuler l'événement gratuit <i>Mission terrain</i>. Il a été remplacé par des rencontres plus flexibles et régulières avec les humanitaires, au musée et en ligne.</p> <p>En remplacement des samedis portes ouvertes, le MICR a créé les <i>Dimanches solidaires</i> en 2022 pour chercher à intégrer les publics éloignés et empêchés. Tous les premiers dimanches du mois, un billet unique à tarif préférentiel et des activités spéciales (cours, rencontres, visites, débats) sont proposés. Les billets ainsi vendus sont « suspendus » et donnés aux partenaires du champs social (ex. : Croix-Rouge genevoise, Hospice général) qui, eux, les distribuent à leurs bénéficiaires. Ces personnes peuvent ensuite visiter gratuitement le Musée.</p> <p>3.3 Pour renforcer le rayonnement des enjeux humanitaires, le musée développe de nombreux partenariats institutionnels à Genève, en Suisse et à l'étranger, en priorisant les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Genève internationale (ex. : Graduate Institute, Centre d'étude humanitaire, ONU, CERN) ; • Secteur humanitaire (ex. : CICR, FICR, Croix-Rouge genevoise) ; • Milieux de la recherche (ex. : UNIGE, EPFL) ; • Création contemporaine (ex. : HEAD) ; • Institutions culturelles (ex. : Comédie, FIFDH, Landesmuseum Zurich, Rencontres d'Arles). 				

Objectif 4. Développement des actions de médiation pour des publics spécifiques, notamment les publics scolaires				
Indicateur 4.1 : Nombre d'élèves				
	2020	2021	2022	2023
Valeur cible Total yc DIP	25'000	25'000	25'000	25'000
Résultat réel	5'871	5'016	13'321	
Indicateur 4.2 : Nombre d'élèves du DIP				
	2020	2021	2022	2023
Valeur cible total	3'000	3'000	3'000	3'000
Résultat réel total	696	1'328	1'697	
EP	13	93	66	
CO	306	635	470	
ES-II	377	600	1161	
Indicateur 4.3 : Nombre d'ateliers				
	2020	2021	2022	2023
Valeur cible Ateliers jeunesse réalisés durant l'année (=groupes d'élèves se réunissant dans l'espace Henri Dunant pour une activité autre que la visite)	20 à 30	20 à 30	20 à 30	20 à 30
Résultat réel	5	5	14	
Commentaire général sur l'objectif 4 :				
<p>La pandémie a contraint le MICR à revoir et à adapter son offre de médiation culturelle en fonction des circonstances et des moyens disponibles, en mettant l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les visites guidées pour les groupes scolaires ; • la médiation auprès des publics adultes (visites, rencontres, conférences et cours au Musée et en ligne) avec une attention spécifique aux étudiants universitaires (création du 1^{er} comité consultatif étudiantin dans un musée suisse en collaboration avec l'Unige) ; • des activités de médiation en libre accès (au Musée et en ligne) pour les publics plus jeunes. <p>Le MICR se réjouit d'accroître le nombre d'élèves et s'engage dans ce sens par la création d'un poste de participation culturelle en 2023. Il s'agira notamment de renforcer et de développer les activités dans le secteur scolaire. L'opération « Mes mots, ton engagement » avait permis, en décembre 2019, à des centaines d'élèves du DIP d'adresser des messages personnels sur l'état du monde aux milliers de participant de la 33^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au moyen de cartes postales imprimées à partir de la collection d'affiches du MICR.</p>				

Objectif 5. Contribution au rayonnement de Genève par un engagement favorisant l'accès d'un large public à l'action humanitaire, promouvant ainsi l'Esprit de Genève

Indicateur 5.1 : Part des visiteurs hors-Genève

	2020	2021	2022	2023
Valeur cible (total visiteurs – visiteurs du canton) / total visiteurs	82%	82%	82%	82%
Résultat réel	65%	82.58%*	83.06%*	
Remarque	* Précision (pourcentages non arrondis)			

Indicateur 5.2 : Nombre de rencontres

	2020	2021	2022	2023
Valeur cible Par année	8 à 10	8 à 10	8 à 10	8 à 10
Résultat réel	15*	43	87	
Remarque	* Correction			

Commentaire-s :

5.1 Dans la part des visiteurs hors-Genève, à noter une forte progression des visiteurs suisses. Ces derniers représentaient 37,8% du visitorat en 2019 contre 54% en 2022. Si cette tendance a été de facto initiée par la pandémie, elle reflète aussi les efforts du musée à créer des liens solides avec le visitorat local, régional et national en parallèle à la reprise du tourisme international.

Il est aussi intéressant de constater qu'en 2022, le musée dépasse le nombre des visiteurs genevois d'avant-crise, toutes catégories confondues : 13'652 en 2019 contre 14'456 en 2022. Ceci reflète sa contribution à la création de liens entre Genève locale et internationale.

L'engagement en faveur du rayonnement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de l'esprit de Genève se vérifie aussi des manières suivantes :

- Nombreuses rencontres (voir ci-dessous point 5.2) ;
- Collaboration active avec de jeunes professionnels ainsi sensibilisés aux enjeux humanitaires (ex. : collaboration avec plus d'une centaine d'étudiant.e.s en architecture de l'EPFL pour *Les Jardins du Musée* ; collaboration avec 30 jeunes artistes formés à la HEAD pour l'exposition *Concerné.e.s*) ;
- Chaque année, exploration à travers toutes ses activités et en tant qu'entreprise, d'un thème sociétal qui fait l'actualité du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de la Genève internationale, de la vie de tous les jours et des milieux de l'art et de la recherche (« genre et diversité » en 2021/2022, « santé mentale » en 2022/2023, « digital » en 2023/2024). Notons ici que le Musée est devenu, en 2021, le premier de Suisse à obtenir le label employeur Swiss LGBTI.
- Sensibilisation de nombreuses institutions culturelles, en Suisse et à l'étranger, aux enjeux humanitaires et au rôle de Genève à travers ses collaborations et ses fréquentes prises de parole (conférences, colloques).

5.2 Depuis l'arrivée du nouveau directeur, le musée a multiplié les opportunités de rencontres publiques et professionnelles, d'échanges et de débats au Musée, en ligne et hors les murs, en Suisse et à l'étranger. Le MICR assure également de nombreuses visites protocolaires au service de la Genève internationale.

Observations de l'institution subventionnée :

Malgré la pandémie et à force d'agilité et de résilience, le MICR est parvenu à renforcer et à développer son impact, sa notoriété et ses réseaux. Le Musée est reconnu comme un centre accueillant et actif de productions innovantes. Il s'engage notamment pour :

- Faire rayonner Genève, son histoire et son rôle humanitaire ;
- Partager et conserver un patrimoine unique ;
- Diversifier ses publics, les faire participer et les sensibiliser aux questions de société liées à l'action humanitaire.

L'exposition *Un monde à guérir* (2021) en est un parfait exemple. Elle a impliqué de nombreux experts de l'humanitaire, de la Genève internationale et de la culture dans la redécouverte, la valorisation et le partage d'un patrimoine photographique aussi exceptionnel que méconnu. Après Genève, le MICR a présenté l'exposition au festival international de photographie les Rencontres d'Arles en collaboration avec le CICR, la FICR, le canton de Genève, la Ville de Genève et la Confédération. La publication d'un livre aux Editions textuel pérennise le fruit de ces efforts communs et l'exposition poursuit sa tournée

Sous l'impulsion du nouveau directeur, le Musée a donc effectué un pivot nécessaire pour gagner en influence et en attractivité. La direction identifie désormais deux besoins majeurs : la mise à jour de son exposition permanente et l'augmentation progressive de ses EPT (afin de mettre à jour l'exposition sans devoir fermer le Musée).

Le MICR se réjouit de poursuivre sa collaboration avec le canton, qu'il remercie de son engagement à ses côtés.

Observations du département de la cohésion sociale :

La période évaluée a été fortement marquée par la pandémie avec un impact considérable sur le nombre de visiteurs, privant le MICR d'un public habituellement régional, national et international.

Un bon nombre d'objectifs a néanmoins pu être atteint, notamment les actions du MICR visant la valorisation des objets de sa collection, différentes recherches thématiques, la réalisation de nouveaux partenariats et l'élargissement de l'offre en matière de rencontres publics et professionnels.

La nouvelle direction du musée a contribué - de manière innovante et en encourageant la création artistique contemporaine - à diffuser la connaissance et la compréhension des valeurs humanitaires et humanistes de Genève.

Par des nouvelles initiatives, notamment les actions hors les murs avec des tournées d'expositions ou encore une importante mise en valeur de la photographie, le MICR propose et cherche le dialogue autour des différentes facettes de l'action humanitaire, et en y intégrant activement les visiteurs.

Le musée a mis en place des partenariats novateurs (UNIGE, EPFL, HEAD, Comédie de Genève ou encore les Rencontres d'Arles), contribuant ainsi à élargir sa notoriété sur le plan local et international, à créer des nouvelles synergies et aussi à offrir un accès aux publics au sens large.

Enfin le musée a continué à développer ses ressources numériques, offrant aux visiteurs la possibilité de découvrir virtuellement ses collections et ses expositions. Cette expansion numérique a permis au musée de proposer des compléments aux visites physiques et de partager son expertise humanitaire avec un plus grand nombre de personnes.

Le DCS relève les visites régulières des classes genevoises malgré une offre pour les visites fortement réduites durant la période évaluée. Il se réjouit du nouveau poste créé pour la participation culturelle qui devra permettre une collaboration accrue entre le DIP (Sesac) et le MICR en vue d'échanges réguliers concernant les spécificités, besoins et objectifs des publics scolaires genevois.

En remplaçant les samedis portes ouvertes, par les Dimanches solidaires (cf point 3.2), le MICR contribue au vivre-ensemble en permettant un acte citoyen de personne à personne. Cette nouvelle manière d'octroyer une gratuité d'accès a soutenu aussi la reprise des activités à l'issue de la pandémie.

Sur le plan financier, le MICR est soutenu par le DFAE. Cette subvention fédérale est conditionnée par le soutien du canton.

Durant la période de 2019 à 2023, le Musée de la Croix-Rouge à Genève a joué un rôle important dans la préservation de l'histoire humanitaire et dans la sensibilisation du public aux principes et aux actions de la Croix-Rouge. Le nombre significatif, en 2022, de visites en ligne et de visiteurs sur place, témoignent de l'intérêt actuel du public pour le patrimoine du MICR. La diversité des expositions, événements et participations publiques, offrent aux visiteurs une expérience évolutive, dans un lieu tourné vers les générations futures.

En conclusion, la période de 2019 à 2023 a été un défi fructueux pour le Musée de la Croix-Rouge à Genève. Grâce à ses expositions thématiques, à ses initiatives novatrices et à ses partenariats stratégiques, le musée a pu traverser une baisse de fréquentation sans cesser de sensibiliser le public à l'histoire et aux valeurs humanitaires de la Croix-Rouge.

Pour la Fondation du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Nom, prénom, titre

Rochat Isabel, présidente du Conseil de
fondation

Pascal Hufschmid, directeur général

Genève, le 21.12.2023

Signature



Pour la République et Canton de Genève

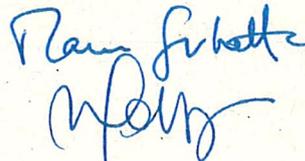
Nom, prénom, titre

Marcus Gentinetta, conseiller culturel

Falciola Elongama Marie-Anne, responsable
financière

Genève, le 15.12.2023

Signature



FONDATION DU MUSEE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
ET DU CROISSANT-ROUGE
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022
(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2021)

	<u>Annexe</u>	<u>2022</u> CHF	<u>2021</u> CHF
ACTIF			
Actif circulant			
Liquidités	A	3 233 380,03	3 678 658,83
Créances résultant de livraisons et de prestations		12 799,63	11 464,05
Autres créances à court terme		22 307,14	29 309,76
Stock	B	16 123,94	32 129,50
Comptes de régularisation actif			
- Produits à recevoir		25 607,30	
- Charges payées d'avance		3 399,98	12 653,63
		<u>3 313 618,02</u>	<u>3 764 215,77</u>
Actif Immobilisé, net			
Immobilisations corporelles		2 204 222,05	2 403 521,25
Bâtiment MICR (1988)	C	8 317 602,84	8 837 452,84
Bâtiment VICR (2013)		6 309 843,70	6 460 077,70
		<u>16 831 668,59</u>	<u>17 701 051,79</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u><u>20 145 286,61</u></u>	<u><u>21 465 267,56</u></u>

FONDATION DU MUSEE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
ET DU CROISSANT-ROUGE
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022
(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2021)

	<u>Annexe</u>	<u>2022</u> CHF	<u>2021</u> CHF
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de livraisons et de prestations		125 232,44	159 254,24
Créanciers salaires - charges sociales		9 320,95	0,00
Autres créanciers		0,00	0,00
Comptes de régularisation passif			
- Charges à payer		64 036,97	64 521,83
- Produits reçus d'avance			18 110,00
Provision recapitalisation caisse de pension	E	325 361,00	452 000,00
Indemnités pour pertes financières perçues d'avance			231 189,00
Part à court terme de la dette financière	D	90 000,00	90 000,00
		<u>613 951,36</u>	<u>1 015 075,07</u>
Capitaux étrangers à long terme			
Emprunt hypothécaire	D	1 030 000,00	1 120 000,00
		<u>1 030 000,00</u>	<u>1 120 000,00</u>
Capital des fonds			
Fonds affectés	F	8 720 005,96	9 224 987,00
		<u>8 720 005,96</u>	<u>9 224 987,00</u>
Capital de l'organisation			
Capital de dotation versé		10 000,00	10 000,00
Capital lié généré	G		
- Fonds liés à l'investissement		7 454 332,23	7 887 377,95
- Fonds libres		2 171 924,39	1 633 695,49
Capital libre		145 072,67	574 132,05
		9 781 329,29	10 105 205,49
TOTAL DU PASSIF		<u><u>20 145 286,61</u></u>	<u><u>21 465 267,56</u></u>

FONDATION DU MUSEE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
ET DU CROISSANT-ROUGE
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022
(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2021)

	Annexe	2022	Budget 2022	2021
		CHF	CHF	CHF
PRODUITS				
Produits affectés				
- Dons à affecter aux expo. tempo.	F	360 000,00	41 000	441 000,00
		<u>360 000,00</u>	<u>41 000</u>	<u>441 000,00</u>
Produits non affectés				
- Dons	H	24 070,63	20 000	13 200,00
- Subventions		2 487 375,00	2 487 375	2 487 375,00
- Contributions		0,00	325 000	0,00
		<u>2 511 445,63</u>	<u>2 832 375</u>	<u>2 500 575,00</u>
Produits d'exploitation				
- Produits - vente		746 998,64	355 000	324 445,83
- Produits - autres		111 194,05	100 000	128 282,52
		<u>858 192,69</u>	<u>455 000,00</u>	<u>452 728,35</u>
TOTAL DES PRODUITS		<u>3 729 638,32</u>	<u>3 328 375</u>	<u>3 394 303,35</u>
CHARGES				
Charges directes des projets				
- Muséologie	F	414 913,87	426 430	244 293,67
- Communication		184 698,94	204 500	123 538,17
- Médiation culturelle		10 671,75	37 500	28 222,45
- Autres		120 073,76	0	0,00
- Recherche et développement		308,80	29 500	16 790,21
		<u>730 667,12</u>	<u>697 930</u>	<u>412 844,50</u>
Charges d'exploitation				
- Charges de personnel		1 760 520,75	1 773 900	1 475 841,40
- Assurances du personnel		20 126,62	29 000	15 378,48
- Promotion et partenariats		220 648,64	223 500	70 009,34
- Médiation culturelle		8 314,71	32 000	8 533,75
- Muséologie		63 621,11	77 800	54 592,31
- Informatique		136 070,45	119 500	112 221,79
- Administration générale		102 395,43	140 020	85 945,27
- Intendance, bâtiment et installations		481 076,50	412 900	420 080,38
- Charges - autres		55 226,21	19 200	61 191,89
- Amortissements		916 636,30	907 000	927 610,85
		<u>3 764 636,72</u>	<u>3 734 820</u>	<u>3 231 405,46</u>
TOTAL DES CHARGES		<u>4 495 303,84</u>	<u>4 432 750,00</u>	<u>3 644 249,96</u>

FONDATION DU MUSEE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
ET DU CROISSANT-ROUGE
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022
(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2021)

Annexe	2022	Budget 2022	2021
	CHF	CHF	CHF
TOTAL DES PRODUITS	3 729 638,32	3 328 375	3 394 303,35
TOTAL DES CHARGES	4 495 303,84	4 432 750	3 644 249,96
RESULTAT D'EXPLOITATION	(765 665,52)	(1 104 375)	(249 946,61)
Produits financiers	241,05		467,72
Charges financières	(17 835,67)	(8 000)	(11 213,95)
Intérêt sur emprunt hypothécaire	(13 268,10)	(16 000)	(24 486,85)
Résultats financiers	<u>(30 862,72)</u>	<u>(24 000)</u>	<u>(35 233,08)</u>
RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS	(796 528,24)	(1 128 375,00)	(285 179,69)
Fonds affectés	F		
- Utilisations	832 652,04	450 000	628 892,04
- Attributions	<u>(360 000,00)</u>	<u>0</u>	<u>(441 000,00)</u>
RÉSULTAT AVANT ALLOCATION AU CAPITAL DE L'ORGANISATION	(323 876,20)	(678 375)	(97 287,65)
Capital lié généré			
- Fonds liés à l'investissement			
Utilisations	433 045,72	433 000	433 045,72
- Fonds libres			
Utilisations	4 771,10	246 000	7 420,00
Attributions			
Capital libre			
Attributions	<u>(113 940,62)</u>	<u>(625,00)</u>	<u>(343 178,07)</u>
	0,00	0,00	0,00

